

510

Monsieur le Maire fait donner lecture d'une lettre de M. Léandri instituteur adjoint à Bonifacio dans laquelle il réclame une somme de deux cents francs représentant l'indemnité due pour exercice du cours complémentaire de l'école des garçons pendant l'année scolaire 1902-1903.

Le conseil, attendu que par délibération en date du 7 Décembre 1901 s'engageait à payer la somme de deux cents francs à Monsieur Léandri

Considérant que ce fonctionnaire n'a pas touché ce qui lui est dû et qu'il est juste que ce supplément de travail lui soit payé, vote au profit de Monsieur Léandri la somme de deux cents francs à l'unanimité des membres présents

Ainsi fait et délibéré à Bonifacio, les jours mois et an que dessus

[Signatures: J. P. P., M. A. Cassistras, S. Lantier, J. P. P., R. Bidalie, M. A. Cassistras, J. P. P., M. A. Cassistras]

N° 511

Le Maire appelle l'attention du conseil sur la nécessité qu'il y aurait d'employer un balayeur supplémentaire pendant la période des chaleurs à raison de quarante francs par mois à compter du 1^{er} juin au 30 septembre 1902 et propose de voter la somme de cent quarante francs nécessaire pour paiement de ce balayeur

Le conseil à l'unanimité des voix des membres présents adhère à la proposition de Monsieur le Maire

Ainsi fait et délibéré à Bonifacio les jours mois et an que dessus.

[Signatures: J. P. P., M. A. Cassistras, S. Lantier, J. P. P., R. Bidalie, M. A. Cassistras, J. P. P., M. A. Cassistras]

N° 512

Vu la demande formulée par le sieur Pagano François cordonnier, tendant à être dispensé de la période de 28 jours.

Le Conseil, attendu que le susnommé a à sa charge, sa femme, sa vieille mère, deux sœurs et un frère, est d'avis d'accueillir favorablement cette demande.

[Signatures: J. P. P., M. A. Cassistras, S. Lantier, J. P. P., R. Bidalie, M. A. Cassistras, J. P. P., M. A. Cassistras]

Vote d'une somme de deux cents fr. au profit de M. Léandri instituteur adjoint. Approuvé le 29 Oct. 1901

Vote d'une somme de cent quarante fr. pour un balayeur supplémentaire

Approuvé le 2 juillet 1902

avis sur la demande de dispense de Pagano François cordonnier. 1903

Convocation du Conseil municipal, adressée individuellement à
chaque Conseiller, pour dimanche 24 juillet 1904 à 3 heures du soir.
Bonifacio le 21 juillet 1904

A. le Maire et le 1^{er} adjt. absents.

2^e adjt. Municipal,



N° 513.
Budget primitif
pour 1904

Le conseil municipal réuni en séance extraordinaire le vingt-
quatre juillet mil neuf cent quatre sous la présidence de Monsieur
Carrega Maire, à la suite de la convocation faite le vingt-un juillet
Présents. : Carrega Erasme maire, Santini Philippe 1^{er} adjoint, Lantieri
Antoine deuxième adjoint, Bidali Pierre, Minighetti François, Laxigne
François, Cassistro Marc Antoine, Parsi Simon, Peraldi Jacques,
Santucci Victor, Pagano François, Jacquemart Vincent, Serra
Edouard, Scamaroni quileus, Scaglia Jérôme, Maestroni Barthelmy
Maestroni Joseph Antoine, à l'unanimité des voix, vote le budget
primitif pour l'exercice 1904 donnant un excédent de recettes de
trois mille deux cent dix-neuf fr. 26. (3219.26)
M. Santucci Secrétaire. Messieurs Pagano Jean, Scamaroni Simon, Simon
Antoine, Port Gaston, Casabianca François, quoique régulièrement
convocqués n'ont pas assisté à la séance

Délibéré les jours mois et au que dessus

Maestroni J. A. Cassistro
E. Serra P. Bidali
Jacquemart V. Minighetti
Santucci S. Santini
A. Lantieri

N° 514.
Budget supplémentaire
pour 1904

Le conseil à l'unanimité des voix des membres présents
a voté le budget supplémentaire pour 1904 donnant un excédent
de recettes de trente-six fr. quarante deux cent. (36.42)

Délibéré les jours mois et au que dessus.

Maestroni J. A. Cassistro
E. Serra P. Bidali
Jacquemart V. Minighetti
Santucci S. Santini
A. Lantieri

Deliberare :

E. Leroy

E. Leroy
J. H. Brown
M. A. Cassin
C. B. Lantieri
L. J. Mignette

Adjudication
des travaux
de refectory de
la rue Garibaldi

Approuvé le
4 Août 1904

Monsieur le Président appelle l'attention du Conseil municipal sur l'urgence qu'il y aurait à faire réparer avant l'arrivée des pluies la rampe du Castello dont les terres, par cause de leur trop forte pente, obstruent continuellement la montée de la diligence très fréquentée.

Le conseil a l'unanimité des voix des membres
présents décide que ces travaux seront mis à l'adjonction
ainsi fait et délibéré à Bonifacio les jours visés et
au quel dessus.

Johnston

[illegible]

construction
d'une fontaine
pavillon sur
le chemin de
Sainte Margue-
rite de 200 fr.

Monsieur le Président fait donner lecture d'une lettre de Monsieur l'Agent. Xoyen en chef du département en réponse à celle de Monsieur le Maire en date du 6 Avril 1904 demandant la construction d'une fontaine abreuvoir à la borne H.H.¹ du chemin vicinal ordinaire n° 5

Se risulta de la communication de ce document

que la construction de l'ouvrage dont il s'agit nécessite une dépense de deux cents francs environ.

Le Conseil attend que la création de cette fontaine.
sera d'une grande utilité pour les cultivateurs très-nombreux de la
commune où elle sera établie, vote la somme de deux cents francs pour
l'exécution de cette construction

Ainsi fait un delibere le jour, mois et an que dessus.

John Furman

John

porfantes eue

W. A. Cassin

Levyson
E. Levyson

A. P. Kentridge

Maestro

P. Bridgman

40. 18

Allocation du
terrain au
service du
génie militaire

approve!

Monsieur le Président donne connaissance d'une délibération prise par la Commission administrative de l'hospice n° 5 du 20 juin 1904 ~~donnant~~ autorisant le Service du génie à faire l'acquisition d'une parcelle de terrain nécessaire à la construction d'un sentier devant relier le poste photo électrique de la Patena à la batterie de l'Orinello.

Le Conseil à l'unanimité des voix des membres présents autorise la Vente de ce terrain dans les conditions indiquées sur la délibération qui vient d'être lue.

Ainsi fait et délibéré à Bonifacio le jour mois et
an que dessus

Soberano

gorizontu cor

M. A. Cassin

E. Perry

John L. ...

A. Lantier

Bavaria by P. Ribali

Гаусс

Shirley

P. A. Smith

Coro

No. 519

modifications au
projet d'itinéraire
des nouvelles
cités de navigation
et de constructions
maritimes.

Monsieur le Maire communique au Conseil le projet d'itinéraire que la Compagnie de Navigation et de Construction navales se propose de mettre en vigueur à partir du 13 Octobre prochain.

- Ce projet a été transmis par Monsieur le Sous
Préfet pour être soumis au Conseil municipal à l'effet d'examiner
et de délibérer sur les propositions qu'il comporte.

Le Conseil après étude approfondie de ce projet d'itinéraire:
Considérant que la voie la plus directe entre Bonifacio
et le continent est celle d'Agaccio; qu'il conviendrait donc

que les arrivés dans les ports de Propriano et d'Ajaccio ou doivent avoir lieu des escales, fussent les plus courts possible; ~~qu'au contraire~~ ^{qu'il} l'aller, en quittant Bonifacio le dimanche à 5 heures 30 du matin pour être à Ajaccio à midi, on ne quitte ce port que le lendemain lundi à 7 h 15 du soir, c'est à dire après un arrêt de plus de trente heures à Ajaccio ce qui est une cause de dépenses pour les voyageurs; et un retard apporté à l'expédition des affaires; considérant que pareil inconvénient existe pour le retour de Marseille à Bonifacio, ou qu'en arrivant à Ajaccio le vendredi à 5 h du matin on ne repart que le samedi à 2 h 27 du soir, soit après trente-cinq heures passées à Ajaccio, ce qui est incontestablement exagéré.

Le conseil municipal exprime également ses vifs regrets qu'une meilleure combinaison des services n'ait pas permis d'établir au moins une fois par quinzaine, un voyage direct entre Bonifacio et Ajaccio, sans escale à Propriano et émet le vœu qu'une meilleure organisation des services accorde cette satisfaction à la ville de Bonifacio qui semble bien le mériter, à cause de son importance industrielle, commerciale et stratégique que l'on ne saurait contester.

Divers membres du conseil sont d'avis qu'il convient d'appeler l'attention spéciale de la Compagnie concessionnaire, sur les difficultés que présentent les arrivées et les départs pendant la nuit, à cause de l'exiguïté du port.

Par ces motifs le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

Délibère que ces diverses considérations soient soumises à qui de droit, avec l'espoir qu'elles seront prises en considération.

Ainsi fait et délibéré à Bonifacio le jour mois et an que dessus.

Maire
E. Serra

[Signature]
Bureau

[Signature]
M. A. Cassin
A. Lantini
P. Bidault
[Signature]
M. A. Cassin

Convocation du Conseil municipal pour dimanche
dimanche 9 Août à 1 heure de l'après-midi

Bonifacio le 11 Août 1904
Le Maire



Séance du 14 Août 1904

Procès-verbal
de l'élection
de 9 délégués
et de 2 suppléants

Et au nil neuf cent quatre, le quatorze du mois d'Août, à une heure du soir, le Conseil municipal de la commune de Bonifacio, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Carréga Étienne (maire).

Étaient présents M. M. les Conseillers municipaux :

Carréga Étienne - Richali P., Santini P., Gazaroz, Minighetti F., Varigues F., Camistru M. A., Vanni S., Peraldi J., Santucci V., Gazaroz F., Jacquemart V., Serra E., Scamaroni G., Santini A., Scaglia J., Alessandri J., Simoni A., Mastoni P., Font J., Casabianca F.

Absents : M. M. Scamaroni S., Bramoni J. A.

Le Conseil a élu pour secrétaire M. Gazaroz Jean.

M. le Président a donné lecture :

1° des articles de la Loi organique du 2 Août 1875 sur les élections des sénateurs, modifiée par la loi du 9 décembre 1884 ;

2° du décret du 26 juillet 1904, convoquant les Conseils municipaux à l'effet de procéder à l'élection de leurs délégués et suppléants en vue de l'élection sénatoriale qui doit avoir lieu le 18 septembre 1904, dans le département ;

3° de l'article 1 paragraphes 3 de la loi du 30 décembre 1875 et des articles 3 et 4 du décret du 3 janvier 1876, visés dans le décret de convocation.

Election des délégués

1^{er} Tour de scrutin

Il a ensuite invité le Conseil à procéder, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de neuf délégués.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a commencé à deux heures. Il a donné les résultats ci-après :

(Nombre)

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ----- 21
 à déduire : Bulletins blancs, ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans
 lesquels les votants se sont fait connaître ----- "

Reste pour le nombre de suffrages exprimés ----- 21
 Majorité absolue ----- 11

Ont obtenu :

M. Alessandri Jean	21 voix	M. Bidali Pierre	19 voix
M. Santucci Victor	21 "	M. Scaglia Jérôme	12 "
M. Santini Philippe	21 "	M. Simoni Antoine	8 "
M. Bassistro Marc Antoine	21 "	M. Varigne François	1 "
M. Jacquemart Vincent	21 "	M. Antonini Paul	1 "
M. Pagano François	20 "	M. Santieri Antoine	1 "
M. Peraltti Jacques	20 "		

Ont réuni la majorité et ont été proclamés délégués :

M. Alessandri J.	qui a déclaré accepter le mandat	M. Pagano F.	qui a déclaré accepter le mandat
M. Santucci V.	1 ^{er}	M. Peraltti J.	1 ^{er}
M. Santini Ph.	1 ^{er}	M. Bidali P.	1 ^{er}
M. Bassistro M. A.	1 ^{er}	M. Scaglia J.	1 ^{er}
M. Jacquemart V.	1 ^{er}		

Electeur des suppléants

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes à l'élection de deux suppléants
 1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin qui a suivi immédiatement le dépôt des votes a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ----- 18
 à déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou
 dans lesquels les votants se sont fait connaître ----- "

Reste pour le nombre de suffrages exprimés ----- 18
 Majorité absolue ----- 10

Ont obtenu :

M. Scamaroni Giulius	17 voix
M. Simoni Antoine	17 voix
M. Pagano François	1 voix

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés suppléants:
 M. Scamaroni Guilhem qui a déclaré accepter le mandat
 M. Simoni Antoine - d^e - d^e -

Observations et réclamations

Néant

La séance a été levée à quatre heures du soir.

~~On a fait~~ Et ont signé les membres présents.

Maestroni *[Signature]* M. A. Castibon
 L. Bidalin *[Signature]* *[Signature]*
 L. Bidalin *[Signature]* *[Signature]*
 E. Luvray *[Signature]* *[Signature]*
 F. Minighetti *[Signature]* *[Signature]*

Convocation du Conseil municipal pour
 dimanche 9 Octobre 1904 à 2 heures de l'après-midi.
 (Session extraordinaire)

Bonifacio le 6 Octobre 1904
 Le Maire.

[Signature]

Le Conseil municipal réuni en séance extraordinaire le
 neuf Octobre mil neuf cent quatre sous la présidence de Monsieur
 Carriga Maire à la suite de la convocation faite le 10 Octobre 1904.
 Étaient présents: Carriga Erasmo Maire, Bidalin Pierre, Gagan
 Jean, Minighetti François, Larigne François, Castibon Antoine, Gagi
 Varsi Simon, Peraldi Jacques, Santucci Victor, Gagan François
 Jacquemart Vincent, Scamaroni Guilhem, Lantieri Antoine,
 Scaglia Jérôme, Maestroni Barthélemy, Pont Gaston.
 Étaient absents: Santini Philippe, Scamaroni Simon,
 Serra Edouard, Alessandri Jean, Simoni Antoine, Casabianca
 François, Gramoni Joseph Antoine.

Monsieur Bidalin Pierre a été élu Secrétaire.

11° 520

Vote d'une somme
 de 41 frs pour
 repaver le chemin
 de la Greinette.

Approuvé le 28
 Octobre

Monsieur le Maire fait connaître qu'il est de toute
 urgence de repaver le chemin de la Greinette et demande au Conseil
 de voter la somme de 41 francs au profit du sieur Callorico Augustin
 chargé de ce travail. Le Conseil à l'unanimité des voix adhère à la proposition
 de Monsieur le Maire.

[Signature] M. A. Castibon Maestroni P. Bidalin
[Signature] *[Signature]* *[Signature]*

approximate to
28 Feb. 1904

Le Conseil à l'unanimité des voix des membres adhère à la proposition de Monsieur le Maire.

Myzanthus
M. A. Castibon A. Lentin
Nostroni. P. Bivalva
P. Myzanthus

4^o 22

approximé le
28 Octobre 1904

Le Conseil après avoir entendu les explications de
Monsieur le Maire;

Vote la somme de 36 \$, à l'unanimité des voix
des membres présents.

ainsi fait et délibéré à Bonifacio les jours moisi
et au que dessus.

M. A. Casselton
 Neustroncy P. Bivale
 D. Minghelt

523

Le Maire fait connaître au Conseil municipal que l'école ^{mairie} ~~supérieure~~ du faubourg de la Marine est très peu fréquentée et propose de demander à l'administration supérieure de nommer un instituteur en remplacement de l'institutrice qui dirige cette école, qui d'ailleurs demande son changement.

Le Conseil après avoir entendu les explications du Mairie.

Considérant qu'il y a de sérieux avantages à opérer cette mutation, attendu que les mères du faubourg envoient leurs fillettes à l'école enfantine de la haute ville, que cet état de chose tient à ce que les mères locales acceptent difficilement que les garçons et les fillettes se trouvent réunis dans le même local

Considérant que la mesure proposée aurait pour heureux effet ^{16/}
de réunir tous les élèves garçons du faubourg jusqu'à un certain âge que
fixerait l'administration.

Considérant que ce changement répond au vœu des habitants

Delibère: par ces motifs qu'il y a lieu de remplacer l'institutrice de la Marine par un instituteur qui ne ferait la classe qu'aux garçons.

Fait et delibere a Bonifacio les jours mois et an
que dessus.

[illegible]

(No 24)

Création d'un
poste de facteur
auxiliaire.

Monsieur le Maire signale à l'Assemblée les nombreux avantages que présenterait pour la Commune la création de la place d'un facteur auxiliaire qui desservirait le faubourg de cette ville et la campagne.

Le Conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur
le Maire

Considérant que le Service des facteurs des postes est très surchargé, par suite de l'importance toujours grandissante qu'a prise le faubourg de la Marine,

Considérant que ce modeste serviteur malgré tout le zèle et l'activité qu'il déploie ne peut arriver à assurer le service important dont il est chargé surtout celui de la campagne où se trouvent les sémaphores et des maisons particulières

Sollicite, par ce rustre, de Monsieur le
ministre des postes et télégraphes d'assigner un facteur
auxiliaire des postes au bureau de cette ville.

Fait et délibéré à Bonifacio les jours mois et an
que dessus.

que dessus.

Jgar
Jouyenne

Jorjantecy

M. J. Cassinoy
A. Lantier
Maurice Bz
F. Mignault

P. Rivet
Coul

n^o. 528.

Vote de 200 fr
pour permettre
à M^{re} Shaisetti
de continuer ses
études de 2^e année

En la demande de la demoiselle Maisetti Marie. Anne
'lixe sage femme à la Maternité de Marseille par laquelle elle
sollicite du conseil de vouloir bien continuer pour les deux tiers du
paiement de la somme de trois cents francs fixée annuellement